

PAR COURRIEL

Québec, le 17 janvier 2025



Objet : Réponse - Demande d'accès à des documents

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 12 décembre 2024 laquelle est libellé comme suit :

1. Pour le programme « *Votre Santé* », veuillez nous indiquer :
 - a. Le coût total du programme ;
 - b. Les dépenses effectives engagées jusqu'à présent ;
 - c. Parmi ces sommes, distinguez celles correspondant à des crédits additionnels et celles représentant des crédits existants ;
 - d. Les sommes versées à Akinox jusqu'à maintenant.

2. Concernant l'échéance liée au programme « *Votre Santé* », veuillez nous indiquer :
 - a. La date de fin (lancement de l'application) autorisée du projet ;
 - b. La date de fin (lancement de l'application) estimée ;
 - c. Les notes, analyses et études à l'origine de la suspension du déploiement de l'application.
 - d. L'ensemble des recommandations produites et présentées au sous-ministre en titre ainsi que celles déposées au cabinet ministériel.

(notre numérotation)

À cet égard, vous trouverez, sous l'onglet 1, un document comportant des informations permettant de répondre en partie aux questions soulevées dans votre demande.

Après vérification auprès des directions concernées, nous vous confirmons n'avoir recensé aucun document permettant de répondre aux points 1(a), 1(c), 2(a) et 2(c) de votre demande. Or, la Loi s'applique aux documents détenus par un organisme public dans l'exercice de ses fonctions (article 1 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1), ci-après la « **Loi** »).

De plus, nous vous informons que certaines restrictions au droit d'accès prévues par la Loi s'appliquent à des documents visés par votre demande. En particulier, les articles 14 alinéa 2, 33, par.5, 37 alinéa 1, 38 et 39 de la Loi (en annexe) sont évoqués à l'égard de certains documents qui ne vous sont pas communiqués puisque ceux-ci ont été produits pour le cabinet du ministre et qu'ils sont constitués, en substance, d'avis, d'analyses et de recommandations émis par des membres du personnel de l'organisme dans l'exercice de leurs fonctions dans le cadre d'un processus décisionnel.

En terminant, si vous êtes insatisfait de notre réponse, soyez informé qu'en vertu de la Loi, vous avez des recours. Nous joignons à la présente une note explicative à cet effet intitulée « Avis de recours ».

Nous espérons le tout à votre convenance et vous prions d'agréer nos cordiales salutations.



Patrick-Thierry Grenier, avocat, chef du bureau de la PCD, des affaires juridiques et de la gouvernance
Responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels

N/Réf.: 24-SQ-00103-01

p. j. Avis de recours
Document – Onglet 1
Dispositions législatives citées - Onglet 2

24-SQ-00103 : Demande d'accès à l'information - programme «*Votre Santé*» - Réponses fournies par la vice-présidente aux technologies de l'information

1. **Dépenses effectives engagées en date du 12 décembre 2024 pour le programme «*Votre Santé*»**: 6 974 699\$
2. **Dépenses correspondant à des crédits additionnels et dépenses représentant des crédits existants** : Le dossier d'affaires de *Votre Santé* est actuellement en cours d'élaboration. Les enveloppes budgétaires seront confirmées une fois que le document aura été approuvé par les instances compétentes. Présentement le budget pour le projet *Votre Santé* provient d'une réserve sectorielle (hors-enveloppe).
3. **Sommes versées à Akinox en date du 12 décembre 2024 pour le programme «*Votre Santé*»**: 825 000\$
4. **Date de fin (lancement de l'application) autorisée**: La date de lancement de l'application est toujours en cours d'autorisation.
5. **Date de fin (lancement de l'application) estimée** : Le premier lancement de l'application à un groupe restreint est prévu pour la fin mars 2025.
6. **Notes, analyses et études à l'origine de la suspension du déploiement de l'application**: Aucune suspension des activités de déploiement du programme «*Votre Santé*» n'a été documentée par l'équipe responsable du projet à Santé Québec.